



Peintres dans la rue 2016



La Commission des Affaires Culturelles de la **Ville de Saint-Saëns** organise un concours de peintures intitulé « **Peintres dans la rue** », le dimanche **18 septembre 2016**. L'objectif est d'offrir à des artistes peintres de tous horizons, la possibilité d'exprimer leur talent lors de la **fête du patrimoine**.

Règlement du concours

Article 1 : L'inscription au concours est gratuite. Il est ouvert à tout artiste. Il comporte deux catégories de participants : une catégorie « adultes » et une catégorie « jeunes » de moins de 14 ans.

Article 2 : L'œuvre est réalisée sur un support vierge et dans le temps imparti de 9 h à 16 h 30. Le format est libre et toutes les techniques picturales sont admises : aquarelle, huile, dessin (crayon, pastel, fusain, encre...). Le matériel de peinture est entièrement fourni par le candidat.

Article 3 : Les inscriptions sont ouvertes à partir du 15 juillet jusqu'au dimanche matin 18 septembre 2016. Les personnes intéressées doivent remplir et signer la demande d'inscription avant de la retourner à l'Hôtel de Ville, Place Maintenon, 76680 Saint-Saëns (02.35.34.51.19).

Le matin du concours, les candidats devront se présenter avec leurs supports au lieu d'exposition « Le Garage », rue du Général de Gaulle à partir de 8 h 00. Le support sera estampillé par les organisateurs et un numéro sera attribué à chaque artiste.

Article 4 : L'artiste devra peindre sur le thème du patrimoine local (dans son acception la plus large) de Saint-Saëns.

Article 5 : Le concours se déroule dans Saint-Saëns dans un périmètre défini par les organisateurs : un plan sera fourni à l'artiste au moment de l'estampillage.

Article 6 : les œuvres réalisées seront déposées à l'Espace du Garage pour 16 h 30, non signées et non encadrées (marie-louise autorisée pour les aquarelles et dessins).

Article 7 : le jury composé d'un artiste peintre, deux élus et deux habitants de Saint-Saëns, se réunira à partir de 16 h 30, à l'Espace du Garage. Les notes seront attribuées selon 3 critères d'appréciation : composition de l'œuvre – maîtrise de la technique – créativité. La lecture du palmarès et la remise des prix auront lieu vers 17h30.

Article 8 : Les décisions du jury sont sans appel.

Article 9 : Les prix attribués se répartissent de la manière suivante

Prix du public (toutes techniques confondues) : bon d'achat de 50 euros et matériel Beaux-Arts.

Prix du jury aquarelle : (1^{er} prix : bon d'achat de 150 euros – 2^{ème} prix : bon d'achat de 50 euros et matériel Beaux-Arts – 3^{ème} prix : matériel Beaux-Arts).

Prix du jury huile : (1^{er} prix : bon d'achat de 150 euros – 2^{ème} prix : bon d'achat de 50 euros et matériel Beaux-Arts – 3^{ème} prix : matériel Beaux-Arts).

Prix du jury dessin : (1^{er} prix : bon d'achat de 150 euros – 2^{ème} prix : bon d'achat de 50 euros et matériel Beaux-Arts – 3^{ème} prix : matériel Beaux-Arts).

Prix des jeunes de moins de 14 ans : matériel Beaux-Arts.

Article 10 : Les œuvres primées (1^{er} prix) seront acquises à titre gracieux par la Municipalité.

Article 11 : En cas de mauvais temps, les candidats réaliseront une œuvre « sous abri » à partir d'une photographie tirée au sort. (Des clichés réalisés par l'atelier photos de l'association « Claque-Pépins » serviront de supports).



Peintres dans la rue

Bulletin d'inscription



Nom

Prénom

Date de naissance

Adresse

Téléphone

Courriel

Je souhaite participer au concours « Peintres dans la rue »

le dimanche 18 septembre 2016

Date et signature

Précédées de la mention « lu et approuvé », j'accepte le règlement du concours

Renvoyer ou remettre ce bulletin

à partir du 15 juillet 2016

à l'adresse suivante :

Hôtel de Ville - Place Maintenon- BP 9 - 76680 Saint-Saëns

02.35.34.51.19

accueil.saint.saens@wanadoo.fr